

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT
DU CCAS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

N° 2401425 - FDR

Le Président du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1^{er} : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2024 au grade d'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE :

Nom Prénom	Pôle	Nouveau grade	Date d'effet
BRISSET SANDRINE	Pôle Cohésion Sociale et santé	AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	19/05/2024
DESCAMPS NATHALIE	Pôle Cohésion Sociale et santé	AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	01/01/2024
GODREUIL CHRISTINE	Pôle Cohésion Sociale et santé	AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	08/05/2024
LECA GENEVIEVE	Pôle Cohésion Sociale et santé	AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	27/09/2024
LOQUET SANDRINE	Pôle Cohésion Sociale et santé	AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	14/06/2024
RACINE SYLVIE	Pôle Cohésion Sociale et santé	AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	01/01/2024

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L132-10 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	16	1
Inscrits	6	0

Article 2 : Madame la Directrice du CCAS est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié à l'intéressé(e).

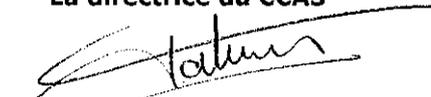
Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 23 mai 2024

**Pour le Président et par délégation,
La directrice du CCAS**



Isabelle VATINEL

Notifié à l'agent le :
Signature :

Affiché le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT
DU CCAS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

N° 2401405 - FDR

Le Président du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1^{er} : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2024 au grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE :

Nom Prénom	Pôle	Nouveau grade	Date d'effet
GUEROULT MURIELLE	Pôle Proximité Citoye. Culture	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	01/01/2024
MULLER JULIE	Pôle SIRH	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	10/06/2024

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L132-10 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	3	0
Inscrits	2	0

Article 2 : Madame la Directrice du CCAS est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié à l'intéressé(e).

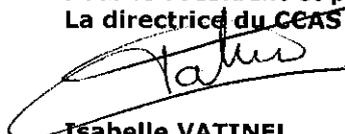
Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 23 mai 2024

**Pour le Président et par délégation,
La directrice du CCAS**



Isabelle VATINEL

Notifié à l'agent le :

Signature :

Affiché le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT
DU CCAS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

N° 2401406 - FDR

Le Président du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1^{er} : L'agent dont le nom suit est inscrit sur le tableau d'avancement 2024 au grade d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE :

Nom Prénom	Pôle	Nouveau grade	Date d'effet
VAUDREVILLE ANNE-MARIE	Pôle Cohésion Sociale et santé	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	01/01/2024

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L132-10 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	4	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Madame la Directrice du CCAS est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié à l'intéressé(e).

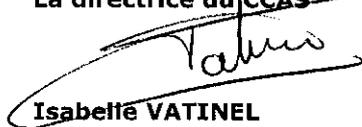
Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 23 mai 2024

**Pour le Président et par délégation,
La directrice du CCAS**



Isabelle VATINEL

Notifié à l'agent le :

Signature :

Affiché le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT
DU CCAS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

N° 2401424 - FDR

Le Président du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,
Vu la délibération en date du 17 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1^{er} : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2024 au grade d'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE :

Nom Prénom fond jaune agents promus	Pôle	Nouveau grade	Date d'effet
AROLD VIRGINIE	Pôle Cohésion Sociale et santé	AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	01/10/2024
FEUARDENT NATHALIE	Pôle Cohésion Sociale et santé	AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	01/08/2024
JOUVIN BARBARA	Pôle Cohésion Sociale et santé	AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	01/08/2024
LEDANOIS ROSELYNE	Pôle Cohésion Sociale et santé	AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	01/04/2024
MOUCHEL VIRGINIE	Pôle Cohésion Sociale et santé	AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	01/01/2024

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L132-10 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	7	0
Inscrits	5	0

Article 2 : Madame la Directrice du CCAS est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié à l'intéressé(e).

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 23 mai 2024

**Pour le Président et par délégation,
La directrice du CCAS**



Isabelle Vatinel

Notifié à l'agent le :
Signature :

Affiché le :